



LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)



Tennis de Table

## REGLEMENT CHALLENGE HANDISPORT DANDROY

Version Janvier 2024

En collaboration avec





## RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

---

### Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel: +32 (0)71 10 67 50

Email : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)



### Aile Francophone de Tennis de Table

Tel : +32 (0)81 32 21 17

Email : [info@aftt.be](mailto:info@aftt.be)

[www.aftt.be](http://www.aftt.be)





# TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS.....	1
RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS .....	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
PARTIE I - REGLEMENT DU CHALLENGE HANDISPORT DANDROY .....	4
Introduction.....	4
Chapitre 1 : L'organisation.....	4
1. Le Challenge Handisport Dandoy .....	4
2. Les conditions de participation .....	5
3. La procédure d'inscriptions.....	5
4. Les classifications .....	6
5. L'arbitrage .....	6
6. Les récompenses .....	6
7. Litiges.....	6
Chapitre 2 : Les rankings et classements .....	7
1. Le ranking.....	7
2. Les classements.....	7
PARTIE II - CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS .....	8
Chapitre 1 : Accessibilité .....	8
Chapitre 2 : Organisation.....	9
1. Challenge :.....	9
2. Les clubs organisateurs.....	9
3. Arbitrage .....	10

# PARTIE I - REGLEMENT DU CHALLENGE HANDISPORT DANDROY

---

## Introduction

L'Association Francophone de Tennis de Table (AFTT) et la Ligue Handisport Francophone (LHF), avec le soutien de la Cellule Handisport AFTT, organisent le Challenge Handisport Dandroy. Ce dernier est composé de plusieurs critères (1 ou 2 / province) et d'une journée finale. La société Dandroy est le partenaire officiel de cette compétition.

Le règlement de jeu en vigueur lors de ces compétitions est le règlement international publié par l'ITTF, téléchargeable via ce lien : [CLIQUEZ ICI](#)

Le règlement du Challenge Handisport Dandroy complète le règlement international et est à respecter lors de tous les critères officiels.

## Chapitre 1 : L'organisation

### 1. Le Challenge Handisport Dandroy

- Les critères du Challenge Handisport Dandroy se déroulent en intégration – lors de tournois reconnus par l'AFTT.
- Les catégories relatives au Challenge sont les suivantes :
  - o Joueurs assis (déficience physique)
  - o Joueurs debout (déficience physique ou intellectuelle\*)
    - \* Les joueurs (ou accompagnants) doivent être capables d'arbitrer un match (voir &5).
- Le calendrier du Challenge est publié par l'AFTT et la LHF à l'intersaison (entre juin et aout).
- Le club organisateur est responsable de fixer le nombre limite de participants à son critérium. Un minimum de 16 places pour les assis et de 16 places pour les debout est requis.
- Le juge arbitre est responsable du bon déroulement sportif du critérium. Chaque série sera organisée par poule de (3 ou) 4 autant possible. Les 2 premiers seront versés dans le tableau final – les 3 et 4èmes seront versés dans un tableau « consolante ». Une poule unique de 5 (maximum) est autorisée.
  - ➔ **Ce fonctionnement doit strictement être organisé comme énoncé ci-dessus. Pour toute demande de modification, une validation du coordinateur sportif LHF est nécessaire.**

## 2. Les conditions de participation

- Tous les joueurs affiliés à la LHF et à l'AFTT sont invités à participer au Challenge.
- Quelques obligations administratives sont demandées (le responsable technique de la LHF, Robin Scoupe ([robin.scoupe@handisport.be](mailto:robin.scoupe@handisport.be)), vous accompagnera - sur demande - dans ces démarches simples et rapides) :
  - o Affiliation à l'AFTT (complémentaire à la LHF) :
    - ➔ Idéalement, via un club AFTT
    - ➔ Un joueur de la LHF peut également demande une affiliation « individuelle » au sein de l'AFTT. Cette dernière lui permettra de participer uniquement au challenge Dandoy.
  - o En ordre de classification
- Tous les pongistes handisportifs sont invités à participer à la journée finale ; mais seuls ceux ayant participé à plus de la moitié des critères du Challenge Handisport Dandoy se verront récompensés par notre partenaire DANDROY.
  - ➔ La remise des prix du Challenge Handisport Dandoy se réalisera à l'occasion de cet événement.

## 3. La procédure d'inscriptions

- Les inscriptions aux différents critères se réalisent directement sur la plateforme électronique de l'AFTT : <https://resultats.aftt.be/accueil>
  - ➔ **Sans affiliation AFTT, il n'est plus possible de participer.**
- ~~— Les tableaux seront réalisés en tenant compte du ranking de chacun des compétiteurs MAIS également en tenant compte des résultats des critères préalablement joués.~~
- Pour éviter les complications organisationnelles, lors des critères du challenge Handisport Dandoy, il ne sera plus possible de participer à une série valide en parallèle SAUF si :
  - o La série valide se déroule à une autre plage horaire que la série handisport.  
OU
  - o Le joueur a reçu une autorisation personnelle et écrite du juge arbitre présent.
- Les inscriptions terminées, le responsable des compétitions handisport extrait la liste des inscrits ~~et y insère les classements « handi »~~ (dans l'attente de l'automatisation de cette donnée). Les tableaux seront alors réalisés par le responsable des compétitions en accord avec le juge arbitre du critérium.
- Les tableaux sont réalisés en tenant compte prioritairement :
  - a. Classement du dernier critérium - uniquement le top 4
  - b. Classement handisport
  - c. Régularité au sein du Challenge Dandoy – nombre de participation

## 4. Les classifications

- Les classifications sont organisées par la LHF. Si vos joueurs doivent se faire classifier, nous vous invitons à prendre contact avec la LHF : [classification@handisport.be](mailto:classification@handisport.be)
- Il est possible (et autorisé) de se faire classifier en cours de saison.
- Les classifications sont les mêmes que les classifications internationales.
- Pour les joueurs étrangers, ils doivent envoyer une attestation de leur comité paralympique certifiant leur classification à [classification@handisport.be](mailto:classification@handisport.be)

## 5. L'arbitrage

Pour chaque critérium, un juge arbitre doit être présent. Chaque joueur inscrit doit être capable d'arbitrer un match. Pour les joueurs avec une déficience intellectuelle, si leur déficience ne permet pas d'arbitrer, le club du sportif doit prévoir une autre personne pour arbitrer à sa place.

## 6. Les récompenses

- Chaque organisateur est responsable des prix qui sont remis lors des critères. Des prix pour les 3 premiers au sein de chaque catégorie sont obligatoires lors des critères.
  - ➔ Les prix doivent être cohérents au regard des récompenses des séries valides.
- Lors de la journée finale, les 3 premiers de chaque catégorie (cfr Challenge Handisport Dandoy) se verront remettre un prix offert par la société Dandoy.
- 3 autres prix seront également décernés lors de la journée finale. La Cellule handisport est responsable de la désignation de ces prix :
  - Fair-play
  - Combativité
  - Espoir
- ➔ Seuls les joueurs participants à la journée finale peuvent recevoir un prix.

## 7. Litiges

La LHF et l'AFTT travaillant en collaboration, toute sanction appliquée par l'une ou l'autre fédération se verra appliquée dans l'autre fédération partenaire. En cas de suspension, le joueur ne pourra plus jouer dans les compétitions organisées par l'AFTT et/ou la LHF.

## Chapitre 2 : Les rankings et classements

### 1. Le ranking

Le ranking handisport est réévalué annuellement par un groupe de travail national. Ce dernier, publié sur les sites respectifs, servira aux juges arbitres (et au responsable des compétitions) dans l'organisation compétitive des critères, du Belgian Masters A et du championnat de Belgique.

### 2. Les classements

Le classement du challenge handisport Dandoy est mis à jour et publié après chaque critérium. Il est, en sus, publié en fin de saison. Il est calculé comme suit :

- On prend en considération 50% + 1 des critères. Si un joueur participe à plus de critères, nous tiendrons compte des manches (50%+1) où il engrange le plus de points.
  - Nombre de points / catégorie (selon l'identification de toutes les places) : 25point – 20points – 16 points – 13 points -11 points – 10 points – 9 points – 8 points – 7 points – 6 points – 5 points – 4 points – 3 points – 2 points – 1 point
  - Nombre de points / catégorie (sans l'identification des places individuelles) – Ex 32 joueurs :
    - Tableau final : 25point – 20points – 16 points X2 – 13 points X4 - 11 points X8
    - Tableau consolante : 10 points – 8 points – 6 points X2 – 4 points X4 – 2 points X8
- ➔ Pour être officiellement classé au classement final du Challenge Handisport Dandoy, il est obligatoire d'avoir participé à plus de la moitié des critères organisés et d'être officiellement classifié (ou en cours de classification).
- ➔ La Cellule Handisport se réserve le droit d'agencer cette attribution des points selon le canevas présenté ci-dessus et selon le nombre de joueurs par série.

## PARTIE II - CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS

---

### Chapitre 1 : Accessibilité

1. Le parking et le local doivent être accessibles aux chaises roulantes : La mise en place d'un plan incliné à faible pourcentage (maximum 5%) est nécessaire si des marches sont présentes. Ci-dessous, vous trouverez, en exemple, des liens vers des sociétés qui fournissent des rampes adaptées :
  - <http://www.sodimed.be/>
  - <https://www.handinorme.com/34-rampes-d-acces-mobiles>
  - [almagic.asbl.news@gmail.com](mailto:almagic.asbl.news@gmail.com)
2. Disposer d'au moins 1 toilette si possible 2 (H – F) pour les personnes en chaise (dimensions minimales : 1,5 x 2 m). Il est également possible de louer des toilettes adaptées pour l'événement :
  - <http://www.leswccabinesnamurois.be/index.php/produits>
  - <http://www.liekens.be/fr/location-de-toilettes/>
  - [info@locasix.be](mailto:info@locasix.be) - [thimister@locasix.be](mailto:thimister@locasix.be)
  - [info@cathycabine.be](mailto:info@cathycabine.be)
  - [evenement@wcpropre.be](mailto:evenement@wcpropre.be)
3. Prévoir quelques ramasseurs de balles pour suppléer les joueurs en chaise présentant un lourd handicap.
4. Prévoir le matériel indispensable :
  - **6 (8) tables agréées (dont un minimum de 3 (4) sans barre pour chaises roulantes).**
  - Filets, marquoirs et séparations en nombre suffisant
5. Au minimum ¼ de grosse de balles (3 étoiles 40+)
6. Prévoir un espace centralisé et une sono (micro) pour la table d'arbitrage.
7. Disposer d'un espace accessible prévu à la restauration des joueurs.

## Chapitre 2 : Organisation

### 1. Challenge :

- Pour que le Challenge Handisport Dandoy soit validé, il doit être composé d'au moins 4 organisations et d'une journée finale.
- L'AFTT, via ses organisations provinciales, réalise l'appel à candidature afin que les critères et la journée finale se déroulent en intégration.
- L'AFTT transmet à la LHF la liste des clubs organisateurs du Challenge avec leurs coordonnées de contact.
- Le partenaire du Challenge est la société Dandoy. Les clubs organisateurs sont tenus de respecter les accords passés en termes de « return » :
  - o Les logos de la société DANDROY doit être apposé sur tous les documents (affiches - invitations – inscriptions – résultats) relatifs au Challenge Handisport Dandoy (en plus des logos de l'AFTT et de la LHF).
  - o Un panneau publicitaire DANDROY (ou/et des séparations DANDROY) sera installé dans l'air de jeu pour toute la durée du critérium. (Le panneau publicitaire DANDROY ou/et les séparations DANDROY seront fournies par la LHF).

### 2. Les clubs organisateurs

- Ils doivent être affiliés à l'AFTT.
- Le coordinateur sportif LHF réalise le premier contact en transmettant aux clubs organisateurs :
  - o Le règlement du Challenge
  - o Le cahier des charges du Challenge
  - o La demande de subside (et les conditions liées)
  - o Les logos de la société Dandoy – de l'AFTT – de la LHF
- Ils sont tenus de respecter le règlement, le cahier des charges du Challenge ET les conditions d'octroi du subside LHF – [plus d'infos en cliquant ici](#) (un subside de 200 euros est versé à la suite du critérium – si respect des obligations attenantes).
- ➔ Ces documents doivent guider le club organisateur dans son organisation.
- ➔ Au besoin, le responsable technique de la LHF, Robin Scoupe ([robin.scoupe@handisport.be](mailto:robin.scoupe@handisport.be) / [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)), se tient à votre disposition.
- Les invitations sont à envoyer à la LHF pour approbation au minimum 6 semaines avant la date du critérium.

### 3. Arbitrage

- Pour les critères et la journée finale, un juge arbitre doit au minimum être présent. **Le club organisateur est garant de sa présence.**
  - Le juge arbitre du critérium valide (cfr intégration) est le juge arbitre du critérium handisport.
  - Un assistant arbitre est mis à disposition (par le club organisateur) du juge arbitre pour toute la durée de la compétition handisport.
  - Dans la mesure du possible, la disponibilité de bénévoles (arbitres et/ou ramasseurs de balle) serait un indéniable plus.
  - Le juge arbitre, en collaboration avec le responsable des compétitions (Francis Honnay), sont garants de la bonne organisation des critères :
    - o Ils organisent le(s) tableau(x) compétitif(s).
- ➔ **Ceux-ci doivent idéalement être revus/réorganisés complètement lorsque :**
- **Une absence est enregistrée**
  - **Une erreur de classement/poule est identifiée ?**
- o Sur place, lors d'imprévus, ils prennent les décisions (en collaboration avec le club organisateur) afin d'assurer le bon fonctionnement de l'événement.
  - o Les compétitions handisport débuteront, dans la mesure du possible, à partir de 13h00. Cette proposition est « un idéal » - pas une obligation.
  - o **Ils transmettent les résultats de TOUS les matchs** (sets et matchs au minimum) - ou s'assurent de la transmission de tous ces résultats - à l'AFTT et à la LHF dans les 48h00 (ceux-ci seront publiés sur les sites web respectifs et utilisés dans l'actualisation des classements personnels).
  - o Ils transmettent le rapport du juge arbitre dans les 48 heures à l'AFTT et à la LHF.